



AUGIGNAC Infos

Bulletin n°16
Juillet 2022

Sommaire

- P.1 Le mot du Maire
- P.2 Interview d'un élu : Franc MATHIS, visites du Sous-Préfet
- P.3 Incivilités
- P.4 Dossier école
- P.6 Dossier Ville et Village fleuris Voirie 2022
- P.8 L'exercice budgétaire 2022
- P.10 Association Culture et loisirs Remise des diplômes du BIA
- P.11 Association de gymnastique volontaire Association communale de chasse agréée
- P.12 Etat civil, Agenda

Maison des services publics

3, Place de la Mairie
24300 AUGIGNAC
Tél. : 05.53.56.80.12

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	9h à 12 h 30
Mardi	et
Judi	
Vendredi	13h30 à 17h30
Sur RDV le mercredi (sonner si urgent)	

Agence Postale Communale :

Lundi	
Mardi	
Judi	9h à 12 h
Vendredi	

LE MOT DU MAIRE

Chères Augignacoises et chers Augignacois,

Voici le premier semestre de l'année 2022 qui se termine et qui laisse place à l'été, les vacances et les loisirs pour certains, le travail pour d'autres. Il faut également penser à ceux qui ne peuvent pas partir en raison de la perte de mobilité ou en raison d'un budget trop serré en ces temps où l'inflation et les prix des produits essentiels galopent à la hausse.

Les manifestations organisées sur le territoire permettent aussi de s'échapper à moindre coût et oublier, ne serait-ce qu'une journée, les tracas du quotidien. Les manifestations de l'été sont relayées sur les sites de la commune : Facebook et Intramuros

Après les excellentes soirées du samedi 25 Juin avec l'Amicale Laïque à Saint-Estèphe et du samedi 2 juillet à Augignac avec le Comité des fêtes où plus de 200 personnes étaient présentes autour du traditionnel "jambon frites", nous attendons avec impatience les festivités du mois d'AOÛT avec le retour de la fête foraine et du feu d'artifice. Espérons que la 7ème vague annoncée de Covid ou la canicule ne remettent pas en cause le programme des associations.

Merci à tous les dirigeants de nos associations communales pour leur sens de l'organisation et leur détermination à mobiliser des bénévoles. Une grande partie de ce bulletin leur est consacrée. J'en profite pour dire aux habitants et en particulier aux nouveaux arrivants que le bénévolat dans ces associations est un des meilleurs moyens de s'intégrer à la vie de la commune. La fête des voisins à PUYBEGOUT le 1^{er} mai dernier a également été un beau moment de convivialité où le plaisir de se retrouver était manifeste.

Ce premier semestre 2022 a connu au niveau de la commune une activité soutenue qui va être détaillée dans les différents articles de ce bulletin, notamment le projet Ville et village fleuris porté par les 3 élus en photo ci-contre.



La commission environnement en plein travail

Les investissements cette année portent principalement sur la voirie et sur la seconde phase de travaux à l'église, terminée au 24 juin. Nous lançons les démarches en vue de mettre en place une signalétique artisans et commerçants.

L'augmentation du coût des matières premières nous amène à être prudents dans nos projets alors que nous maintenons les taux de ce qu'il reste d'impôts locaux sur lesquels nous avons la main, au même niveau que les années précédentes.

Le chantier de rénovation de l'adduction d'eau passant route de l'étang Millau et chemin de Rochezyde est terminé. Même si nous n'étions pas maîtres d'ouvrage, le Premier Adjoint, Gérard ROUMAT, a participé aux réunions de chantier hebdomadaires afin de suivre l'avancée des travaux et la remise en état de la chaussée.

Devrait être livré d'ici la fin de l'année un garage à vélo pour l'école qui sera situé sur la place du champ de foire.

Nous allons également intervenir sur des travaux d'amélioration du logement de la rue MAGUY (escalier extérieur et suivi toiture). J'en profite pour vous annoncer la vente du bâtiment de l'ancienne poste à un particulier pour la somme de

43 800 €. Nous avons renoncé à un projet d'aménagement en appartement et studio au regard d'un coût estimé à minima à 240 000€

Les vestiaires du stade : l'équipe municipale envisageait de traiter la mise aux normes de ces locaux en construisant un bâtiment pouvant être dans le futur réaménagé en fonction de l'évolution des activités sportives pratiquées sur le terrain. Il était envisagé, à côté des vestiaires-sanitaires douches- infirmerie, un local associatif. L'ATD a réalisé une étude de faisabilité qui au final nous amenait à un coût de 576 000 € TTC. Il va de soi qu'un tel investissement n'est pas réalisable même s'il peut être subventionné, alors que nous nous interrogeons sur l'avenir du club de foot cher à M. Daniel Chabot, le président, que le Conseil Municipal et moi-même remercions pour son total investissement dans cette association.

Nous réorientons nos projets sur le bâtiment de l'école en faisant chiffrer des travaux de rénovation de façade, huisseries etc. Le Conseil municipal décidera de la suite à donner en solli-

çant des subventions.

Nous gardons à l'esprit la mauvaise qualité du réseau téléphonique sur le territoire de la commune et nous insistons fortement auprès des pouvoirs publics pour nous intégrer dans la future programmation. Nous profitons de ce bulletin pour vous présenter le bilan comptable de la commune sur l'exercice 2021. Pour information, sachez que de mai 2015 à mai 2021 nous avons produit et vendu à l'agence solaire EDF 284 093 kWh pour un montant de **45 680,96 €**. Pour l'instant, ces recettes sont mises en réserve pour d'éventuels travaux à venir sur cet équipement ou pour financer d'autres équipements du même type.

Avec l'ensemble du conseil municipal que je remercie pour son investissement, je vous souhaite un bel été !

Comme à l'accoutumée je vais laisser la parole à un conseiller municipal élu en 2020 et avec qui je partage avec plaisir cet éditorial. Il s'agit de Franck MATHIS qui apporte au conseil municipal ses avis éclairés dans de nombreux domaines.



Quelles sont tes impressions depuis ton élection en mars 2020 ?

« Novice en participation politique, mais toujours intéressé par la matière, c'est avec plaisir et curiosité que j'ai rejoint l'équipe municipale actuelle. Nous travaillons de concert sur des sujets tels que l'aménagement de notre commune, son développement économique en favorisant notamment l'implantation et la sauvegarde de nos entreprises; domaine qui me parle particulièrement au regard de ma profession. »

Tu es inscrit dans des commissions au sein du conseil municipal et CCPN . Pourquoi ?

« En tant que participant à la commission de la voirie, avec les autres conseillers, nous évaluons l'état de celle-ci et cherchons à améliorer la sécurité des Augignacois comme le projet d'une chicane dans le village des Chauds et la pose de miroirs au carrefour de la route St Estèphe Abjat.

La commission des finances m'a permis de participer à l'arbitrage sur des investissements comme l'achat d'un nouveau tracteur ou le projet de renouvellement du camion des employés municipaux. »

Un projet communal t'intéresse-t-il en particulier pour la suite du mandat ?

« Pour continuer à développer notre commune, il serait souhaitable d'accélérer la couverture des réseaux de communication comme la fibre (ou la 4G), afin de favoriser son développement économique et peut-être l'implantation de nouvelles entreprises ou de personnes travaillant en télétravail (voire créer une pépinière). »

Visites du sous-préfet.






Monsieur Pierre BRESSOLLES, sous-préfet de Nontron depuis le 12 Juillet 2021 est venu à deux reprises sur la commune ce premier semestre. Une première visite en Mairie le 20 janvier afin d'échanger sur la situation de la Commune et sur les projets communaux avec le Maire et ses adjoints en présence de la Conseillère Départementale Juliette NEVERS et du Président de la Communauté de Communes Gérard SAVOYE. S'en est suivie une visite dans les locaux d'un artisan dynamique, Sylvain MOUSNIER dont l'entreprise MSM développe une activité de serrurerie métallerie dans le bourg : Bel exemple de création d'entreprise qui ne mérite que de se développer et ainsi créer des emplois.

Une seconde visite à l'entreprise SODOPAC (photo ci-dessus) a eu lieu le 17 Février 2022, en présence du député Jean-Pierre CUBERTAFON, de la Conseillère Régionale Collette LANGLADE, de la Conseillère Départementale Juliette NEVERS et du Président de la CCPN Gérard SAVOYE. Cette entreprise qui existe depuis 1947 fabrique des articles chaussants pour hommes et femmes. Elle vend sous sa propre marque AIRPLUM et propose également des modèles exclusifs en marque distributeur. Elle réalise depuis 2015 les semelles de ses articles en polyuréthane expansé. Elle procède actuellement à une extension de sa surface et investit en machine-outil afin d'accroître sa production et d'être en mesure de répondre aux commandes.

incivilités

Les dépôts illégaux de déchets ont des impacts nuisibles et directs tant sur la qualité de la vie des citoyens (nuisances), que sur l'environnement (pollutions), et même sur la santé publique (maladies).

Face à ces problématiques prégnantes, l'Association des Maires de France et la Gendarmerie ont édité un mémento « gestion des atteintes à l'environnement » dont est extrait le tableau ci-contre présentant les sanctions en matière d'infraction à l'environnement.

TYPE D'INFRACTIONS	COMMENTAIRES / PRÉCISIONS								
<p>Dépôt illégal ou non respect du règlement de la collecte</p> <p>Contravention 2^e classe Maximum 150 € (750 € PM*) Amende forfaitaire : 35 € (175 € PM) Relevable par PVE</p>	<p>Concerne les déchets laissés à proximité des conteneurs fournis par les collectivités sans respecter les règles de tri.</p> <p>Natifn 26511</p> 								
<p>Contravention 4^e classe Maximum 750 € (3 750 € PM) Amende forfaitaire : 135 € (675 € PM) Relevable par PVE</p>	<p>Il s'agit ici de petits dépôts concernant :</p> <table border="1" data-bbox="387 712 1150 904"> <tr> <td data-bbox="387 712 655 763">Cigarettes, papiers ...</td> <td data-bbox="655 712 932 763">Le fait d'uriner</td> <td data-bbox="932 712 1150 763">Les jets de bouteilles d'urine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="387 763 655 904">  Natifn 1086 </td> <td data-bbox="655 763 932 904">  Natifn 26512 </td> <td data-bbox="932 763 1150 904">  Natifn 26513 </td> </tr> </table>			Cigarettes, papiers ...	Le fait d'uriner	Les jets de bouteilles d'urine	 Natifn 1086	 Natifn 26512	 Natifn 26513
Cigarettes, papiers ...	Le fait d'uriner	Les jets de bouteilles d'urine							
 Natifn 1086	 Natifn 26512	 Natifn 26513							
<p>Contravention 4^e classe Maximum 750 € (3 750 € PM) Amende forfaitaire : 135 € (675 € PM) Relevable par PVE</p>	<p>Concerne les objets laissés sur le bord des voies de circulation sans autorisation en dehors des opérations dites « les encombrants » :</p> <p>Natifn 6069</p> 								
<p>Contravention de 5^e classe Maximum 1 500 € (7 500 € PM) Récidive 3 000 € (15 000 € PM) Possibilité de confiscation du véhicule</p>	<p>Implique la présence d'un véhicule :</p> <table border="1" data-bbox="387 1048 1150 1256"> <tr> <td data-bbox="387 1048 655 1122">Cas de l'abandon d'épave</td> <td data-bbox="655 1048 932 1122">Cas du dépôt de déchets à l'aide d'un véhicule</td> <td data-bbox="932 1048 1150 1122">Cas de déversement de produits insalubres</td> </tr> <tr> <td data-bbox="387 1122 655 1256">  Natifn 118 </td> <td data-bbox="655 1122 932 1256">  Natifn 31144 </td> <td data-bbox="932 1122 1150 1256">  Natifn 26513 </td> </tr> </table>			Cas de l'abandon d'épave	Cas du dépôt de déchets à l'aide d'un véhicule	Cas de déversement de produits insalubres	 Natifn 118	 Natifn 31144	 Natifn 26513
Cas de l'abandon d'épave	Cas du dépôt de déchets à l'aide d'un véhicule	Cas de déversement de produits insalubres							
 Natifn 118	 Natifn 31144	 Natifn 26513							
<p>Contravention de 5^e classe Maximum 1 500 € (7 500 € PM) Récidive 3 000 € (15 000 € PM)</p>	<p>Concerne les substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publique ou d'incommoder le public telles que les boues agricoles</p> <p>Natifn 7568</p> 								
<p>Délit 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (375 000 € PM)</p>	<p>Concerne les dépôts de déchets présentant un impact sur l'environnement ou la santé (gros dépôts, déchets dangereux, toxiques, bricolage (peinture, solvants, gravats...))</p> <p>Natifn 22661 (25975 pour PM)</p> 								



Nous vous rappelons que des cabas réutilisables sont à votre disposition pour remplacer les sacs jaunes (à retirer aux heures d'ouverture de la mairie)



A été également constaté le vol de certains panneaux routiers (panneau stop route du Tonnelier, panneau de village à l'entrée de Lapeyre, panneaux indicateurs et de nom de voie : impasse de Tignac...) sans parler d'intrusion chez des particuliers !

Toutes ces incivilités ont fait l'objet de plaintes auprès de la gendarmerie. En attendant, il reste à la collectivité la charge financière de la remise en état de cet équipement!

La mairie rappelle également que si le nourrissage des chats errants est autorisé, il est interdit sur la voie publique. Au-delà des nuisances de voisinage, des problèmes sanitaires peuvent se poser (règlement sanitaire départemental art 131-13 du Code Pénal et 221-27 du Code rural)

Dossier Ecole

A) Du point de vue finances

	AUGIGNAC	ST ESTEPHE
Eau assainissement	357,42 €	454,17 €
Electricité	2 047,76 €	1 225,64 €
Combustibles(Granulé-fioul-Gaz)	2 452,55 €	5 877,55 €
Alimentation	15 181,98 €	12 597,07 €
Produits d'Entretien	3 818,66 €	2 003,13 €
Petit Equipement	148,80 €	159,94 €
Vêtements de travail	115,56 €	212,87 €
Fournitures administratives	0,00 €	308,96 €
fournitures scolaires (manuels cahiers...)	2 537,51 €	2 133,13 €
Autres matieres et fournitures	318,15 €	80,52 €
Contrat prestations services	184,66 €	0,00 €
Locations mobilières	727,20 €	0,00 €
Entretien bâtiments	542,04 €	1 454,54 €
Autres bâtiments	213,08 €	0,00 €
Autres biens mobiliers	639,82 €	0,00 €
Maintenance	2 134,33 €	678,46 €
Prime d'assurances (MAE)	15,29 €	1 150,00 €
assurances transport scolaire	0,00 €	171,60 €
Autres frais divers (entrées piscine)	369,60 €	227,82 €
Autres perso extérieurs	3 077,85 €	0,00 €
Honoraire (contrôle sanitaire)	240,61 €	0,00 €
Transports collectifs	0,00 €	2 088,00 €
timbres poste	0,00 €	59,88 €
Téléphone Internet	1 384,62 €	1 013,00 €
Coti versées au FNAL	48,94 €	0,00 €
Cotisations CDG	1 113,90 €	0,00 €
Personnel titulaire	50 728,22 €	19 776,76 €
Personnel non titulaire (dont contrat PEC)	5 520,63 €	7 755,27 €
Cotisations URSSAF	8 181,20 €	0,00 €
Cotis caisses de retraite	14 487,97 €	10 982,39 €
Cotisations ASSEDIC	153,14 €	0,00 €
Cotis autres orga sociaux	180,97 €	0,00 €
Participation RPI	0,00 €	7 500,00 €
TOTAL DEPENSES	116 922,46 €	77 910,70 €
subventions (transport, Ecole numérique)	1 705,00 €	3 000,00 €
Service accueil greve	270,81 €	411,32 €
Autres communes	15 300,00 €	1 326,00 €
Redev services periscolaires (cantine)	15 871,20 €	14 267,71 €
TOTAL RECETTES	33 147,01 €	19 005,03 €
RESULTATS année 2021	-83 775,45 €	-58 905,67 €

Les deux communes ayant convenu de considérer le RPI comme une seule entité, il a été décidé d'équilibrer les dépenses. L'écart étant de 24 869,78 € au détriment d'Augignac, Le Conseil Municipal a suivi l'avis de la commission intercommunale qui a fixé la participation de St Estèphe à hauteur de 12 000 € pour l'année budgétaire 2021.

Concernant les communes sans école qui sont tenues de participer à la scolarisation de leurs élèves, le Conseil Municipal d'Augignac a décidé de maintenir cette participation à hauteur de 1 300 € comme l'année dernière. En 2021, cela concernait les communes de Savignac de Nontron (1 élève), St Martin le Pin (1 élève) et Le Bourdeix (5 élèves).

B) Du point de vue institutionnel

L'année scolaire 2021/2022 a connu son lot de difficultés liées au COVID bien évidemment, mais également en matière de management et d'enseignement sur Augignac.

L'intérim de direction à Augignac, assuré par Mme Harmonie SIURANA et l'arrivée en remplacement après les vacances de Pâques sur la classe de grande section CP de Mme Mathilde DRECQ ont permis de stabiliser l'activité.

La mobilisation de tous les acteurs présents a permis de trouver des solutions et de mener à bien des projets pédagogiques.

Citons pêle-mêle :

Métiers d'arts et de design avec intervention d'une céramiste et réalisation d'un objet utilitaire décoratif à Saint-Estèphe, Visite d'une exposition à Piégut-Pluviers en collaboration avec le Pôle Expérimental des Métiers d'Arts de Nontron, participation à la représentation de CARMEN au Palio dans le cadre du projet coopératif LAB'OPERA, réalisation d'une œuvre sur le thème du temps qui passe avec la classe de Mme ALLINC à Augignac suivi d'une exposition à PIEGUT fin juin, juste avant l'exposition au PALIO en juillet lors de l'assemblée générale nationale des écoles maternelles, pour les petits et moyens, visionnage d'un film muet avec les amis de l'orgue, sortie à la grotte de Villars, journée handisport pour les CM1-CM2, journée d'immersion au Collège de Piégut pour les CM2.

Pour 2022/2023 les deux classes GS/CP et CE1 d'Augignac et les deux classes de CE2/CM1 et CM2 de

Saint-Estèphe bénéficieront des 10 séances de piscine qui n'ont pu s'effectuer cette année scolaire. Le coût du transport est pris en charge par les deux communes.

D'autres projets marqueront cette future année scolaire et ont été évoqués lors du dernier conseil d'école le 14 Juin dernier.

Nous avons à regretter un certain nombre de départs d'enseignantes sur Augignac.

Le 14 Juin dernier les élus ont remercié pour leur investissement mesdames SIURANA et DRECCQ mutées respectivement à Champcevinel et en Gironde.

La rentrée prochaine annonce 87 élèves sur le RPI, 50 à Augignac et 37 à Saint Estèphe. Ces chiffres demeurent provisoires.

Une attention toute particulière sera apportée à la classe de CE1 qui devrait compter 13 élèves.

La Classe de Grande section/ CP d'Augignac sera assurée par Mr Paul FAZILLEAU avec 17 élèves annoncés, celle de CE 1 par Lola NABOULET qui assurera la direction.

Madame Isabelle ALLINC pour sa part continuera à prendre en charge la classe des Tous petits/Petits/Moyens avec 20 élèves annoncés.

Nous remercions Mme Isabelle RAMBEAUD, directrice de St Estèphe mutée à Piégut. Au moment où nous bouclons ce bul-

letin nous ne connaissons pas le nom du ou de la future collègue qui accompagnera Mme Virginie CHAMINADE.

C) Du côté de la cantine

Du côté de la cantine, les parents volontaires qui participent à la commission des menus ont pu rencontrer la commission scolaire ainsi que la diététicienne qui accompagne l'agent de restauration de la commune, Mme Isabelle FABRE. Une prochaine réunion préparatoire de la rentrée est prévue fin Août avec les parents. L'objectif est de travailler sur la mise en place d'un plan alimentaire. Les menus font également l'objet d'une attention particulière afin d'être en conformité avec la loi EGALIM.

La commune a investi dans du matériel informatique spécifique afin d'être en conformité vis-à-vis des nouvelles normes de restauration collective.

Un accompagnement humain spécifique continuera d'être apporté à la classe des petits lors de la restauration.

Les tarifs de cantine augmentent modérément sur les deux communes et passent de 2,42 € à 2,45 € ce qui est sans commune mesure avec l'augmentation des fournitures de denrées alimentaires.

Le Conseil Municipal et ce depuis de nombreuses années, fait de l'Ecole une priorité dans ses dépenses de fonctionnement.

D) Du côté de l'Amicale laïque :

L'Amicale Laïque des écoles du RPI Saint Estèphe – Augignac tient à remercier tous les acteurs du bon déroulement des diverses manifestations organisées: les mairies, les comités des fêtes, les enseignantes, les parents bénévoles et tous ceux qui ont participé en assistant aux manifestations de cette année 2021 / 2022.

Tous les bénéfiques ont permis aux enfants des écoles :

de réaliser des sorties en extérieur (Bus et entrées...)

Grotte de Villars)

d'avoir des abonnements pour les écoles (journal hebdomadaire, adhésion USEP...)

l'achat de matériels pour les classes (Matériel pédagogique –Livres...)

d'offrir un pochon gourmand à chaque enfant pour Noël.

d'offrir une calculatrice à chaque CM2 partant au collège



d'offrir le repas à tous les enfants du RPI participant aux diverses manifestations (Rando Gourmande – Moules/ Frites)

Les bénéfiques serviront également à la participation à la classe de découverte pour les classes de CE1- CE2 – CM1 et CM2 qui aura lieu sur l'année scolaire 2023/2024 (Sous réserve de l'organisation des enseignants en poste cette année-là)

MERCI !

L'ensemble du bureau de L'Amicale Laïque

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : Mr Bernard BAZINET, Maire

Conception : P PEYRAZAT, B BAZINET, C GRASSET, M JULIEN, L PIALHOUX, V GENDRE, F MATHIS, S LEVECQ

Photos : Commune d'Augignac, N Cébeillac, B Bazinet

Distribution : Les Conseillers Municipaux

Impression : Imprimerie PEYRONNET (Sceau St Angel)

Ville et village fleuris

La continuité d'un travail mené depuis plusieurs années

Une démarche de valorisation environnementale :

Depuis 2014 la commune d'Augignac s'est engagée dans l'aménagement et la gestion raisonnée de ses espaces communaux dans un double but :

- offrir à ses habitants un cadre de vie où il fait bon vivre, embelli par un fleurissement respectueux de notre environnement,
- préserver, valoriser notre patrimoine, donner l'envie de s'arrêter ou d'y habiter.

Pour ce faire, la gestion des travaux et des aménagements a été réalisée en ce sens, à savoir :

La réhabilitation de la station d'épuration, avec pour objectif zéro rejet grâce à la technique des filtres à roseaux

L'enherbement du cimetière, en vue du retour de la biodiversité, la suppression des pesticides, et une meilleure infiltration de l'eau pluviale,

Le fauchage raisonné, dans le but de diminuer les coûts, la consommation de carburant, augmenter la durée de vie du matériel, limiter les déchets verts, libérer du temps pour les agents et également favoriser la biodiversité,

Aménagement du Colombarium, espace de recueil dans le respect des familles,

Remplacement de la haie du stade par une haie végétale, mise en valeur du terrain de football de la commune, protéger la voirie, réduction de la zone d'humidité et de verglas,

L'installation de toilettes sèches, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, Place du Champ de foire.

Le fleurissement du bourg, nous poursuivons notre démarche, ... Avec Vous !

L'équipe municipale est impliquée dans l'embellissement des rues et/ou des chemins, ainsi que notre emploi PEC et nos agents techniques.

Cette démarche est menée en collaboration avec le conseil Départemental de la Dordogne, particulièrement le Pôle Paysage et Espaces verts qui apporte son soutien technique ainsi qu'un accompagnement dans cette démarche.

Vous avez pu constater que les végétaux se sont développés. Les premières fleurs agrémentent les murs et les murets des propriétaires favorables à cette démarche.

A ce jour, les différents lieux aménagés dans le bourg sont les suivants :

Les entrées Nord et Sud du village,
Le parterre de la Mairie, ajout de plants et aménagement de l'espace avec des objets de décoration créés dans ce thème avec des matériaux recyclés,

Installation d'une serre sur le parc derrière la Mairie,

Le chemin des Jardiniers, chemin en face de la mairie en direction du jardin public,

A l'église, création du jardin du curé, aménagé uniquement de plantes aromatiques et médicinales, plantation de lavandes

D'autres parterres et plantations ont été réalisés dans le bourg, le long de la route départementale, afin de rendre plus attrayante cette route qui traverse notre village. Nous commençons à apercevoir le fruit du travail réalisé avec la présence de différentes essences aux couleurs chatoyantes.



Les plantes vivaces ont été privilégiées car elles sont moins gourmandes en eau.

De plus, dans un souci d'économie d'eau, mais également pour rester cohérent avec la démarche environnementale, la commune a investi dans des jarres afin de récupérer l'eau de pluie. Actuellement nous utilisons l'eau du lavoir du cimetière.



Le broyage des végétaux bois nous a permis de pailler les plantations.

Ces différents travaux ont été réalisés en collaboration avec César, notre emploi PEC pour la création des massifs, l'entretien, l'arrosage, le désherbage, nos agents techniques avec la création d'objets tels que des échelles qui permettent de tuteurer les plantes, s'intégrant aus-

si dans la décoration des massifs. Il faut souligner la participation des Augignacoises et Augignacois à l'embellissement de notre village (dons de plants, arrosage, plantation,...). Nous les en remercions. C'est avec votre participation, vos idées, vos savoir-faire, que nous pourrions embellir notre village, donner l'envie de s'y arrêter, de s'y installer !



Aussi, afin de vous associer encore plus à ce projet,

Nous vous convions Dimanche matin 28 août 2022 à 9H30 au Foyer Rural pour vous faire découvrir, dans un premier temps, à travers une petite balade, les espaces aménagés puis, dans un second temps, nous vous présenterons un diaporama pour faire le point sur les évolutions et l'avancement de notre projet.

Cette matinée se clôturera par le verre de l'amitié. Nous comptons sur votre présence !

Voirie 2022

La continuité des programmations de travaux de voirie pour l'année 2022, nous donne une série d'interventions sur différents points des réseaux communal et intercommunal.

- Au niveau intercommunal :

3 points principaux sont à souligner pour cette année :

Une réfection de conduite d'eau majeure a été effectuée au départ du château d'eau et ensuite route de l'étang de Mil-lau jusqu'au croisement avec le chemin de l'étang des Merles. Ces travaux ont occasionné des perturbations sur cet axe menant à Abjat du mois de mars au mois de mai. Ils se sont passés dans de bonnes conditions et se sont soldés par la réfection de la bande de roulement de l'ensemble du linéaire impacté. Une petite reprise doit être effectuée à hauteur de la chatte-rie où la réfection nécessite un deuxième passage.

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée du hameau des Chadauds sur la route du Bandiat, deux écluses matérialisées par des bornes plastiques vont être installées afin de limiter la vitesse des véhicules lors du passage à hauteur des habitations.

Sur cette même route du Bandiat, il avait été annoncé la réfection de la portion située de la stèle de la Brigade RAC jusqu'au pont du Bandiat à Manzac. Après consultation de la commission voirie intercommunale, la disponibilité budgétaire ne permet à la CCPN que de traiter la moitié de ce linéaire. Il a été décidé de traiter 950 mètres linéaires en partant de la stèle en direction de Manzac. Cette intervention doit avoir lieu dans le courant de l'automne prochain. Nous espérons pouvoir réaliser le reste de cette opération sur le budget 2023.

- Au niveau communal :

De nombreux petits travaux sont en cours de réalisation :

Un aménagement de récupération d'eau pluviale sur la place de la mairie, afin de limiter les problèmes d'inondation sur les précipitations excessives.



Deux tampons d'eaux pluviales très bruyants rue du Périgord Vert ont été restaurés.

Au village de Puybégout ont été réalisés le busage d'un fossé en pied de mur et le drainage de l'accotement et la mise en place de bordures béton afin de canaliser l'écoulement des eaux pluviales, et de protéger la route.



Il faut rappeler le travail quotidien de nos agents techniques pour la mise en place d'enrobé froid pour préserver nos routes des effets de l'hiver. La première passe de fauchage a été effectuée sur les réseaux communale et intercommunal. Le ragréage des chemins les plus roulants est réalisé en fonction des besoins.



La rénovation de l'église est achevée avec de belles réalisations des entreprises Beauvieux, Besse, Charannat, NCAI (Nicolas Cébeillac)



L'exercice budgétaire 2021

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut 6 717 689		Ressources propres 6 932 329	
Actif circulant 38 036		Dettes financières 315 833	Fonds de roulement net global 530 473
Trésorerie 503 633		Passif circulant 11 197	BFR 26 840

Données extraites du document de valorisation édité par les services comptables.

Trésorerie = FDR - BFR = 503 633

Résultat comptable budget principal de l'année 2021

Exécution budgétaire	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'exercice	
Investissement	266 436,02	399 110,91	132 674,89	
Fonctionnement	562 604,35	485 601,50	77 002,85	
Total	829 040,37	884 714,41	55 672,04	

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Affectation du résultat 2020 en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 27 369,82		-132 674,89	-160 044,71
Fonctionnement	616 359,59	2 844,92	77 002,85	690 517,52
Total	588 989,77	2 844,92	-55 672,04	530 472,81

Résultat comptable budget annexe photovoltaïque 2021

Exécution budgétaire	RECETTES.	DEPENSES	Résultat de l'exercice	
Investissement	6 685,00	6 685,00	0	
Fonctionnement	13 047,80	6 845,01	6 202,79	
Total	19 732,80	13 530,01	6 202,79	

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Affectation du résultat 2020 en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	0		0	0
Fonctionnement	32 569,11		6 202,79	38 771,90
Total	32 569,11		6 202,79	38 771,90

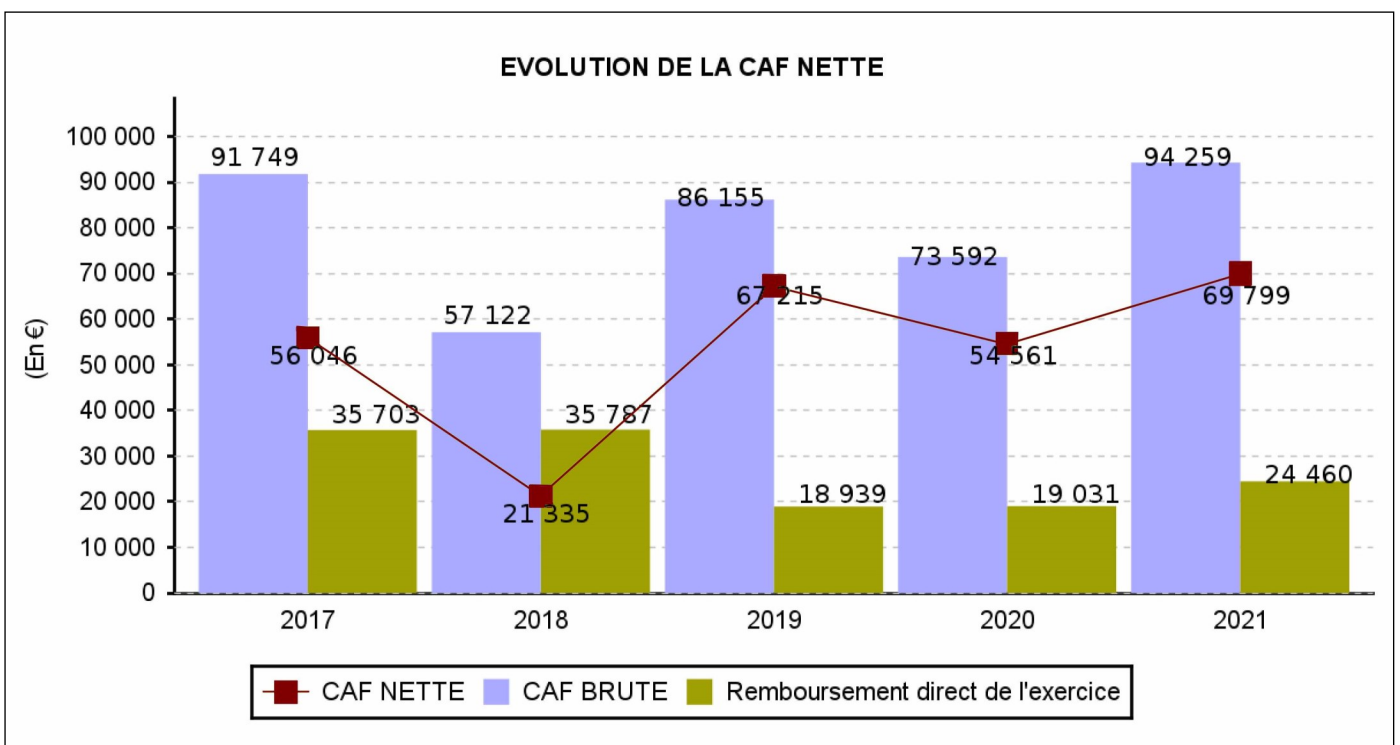
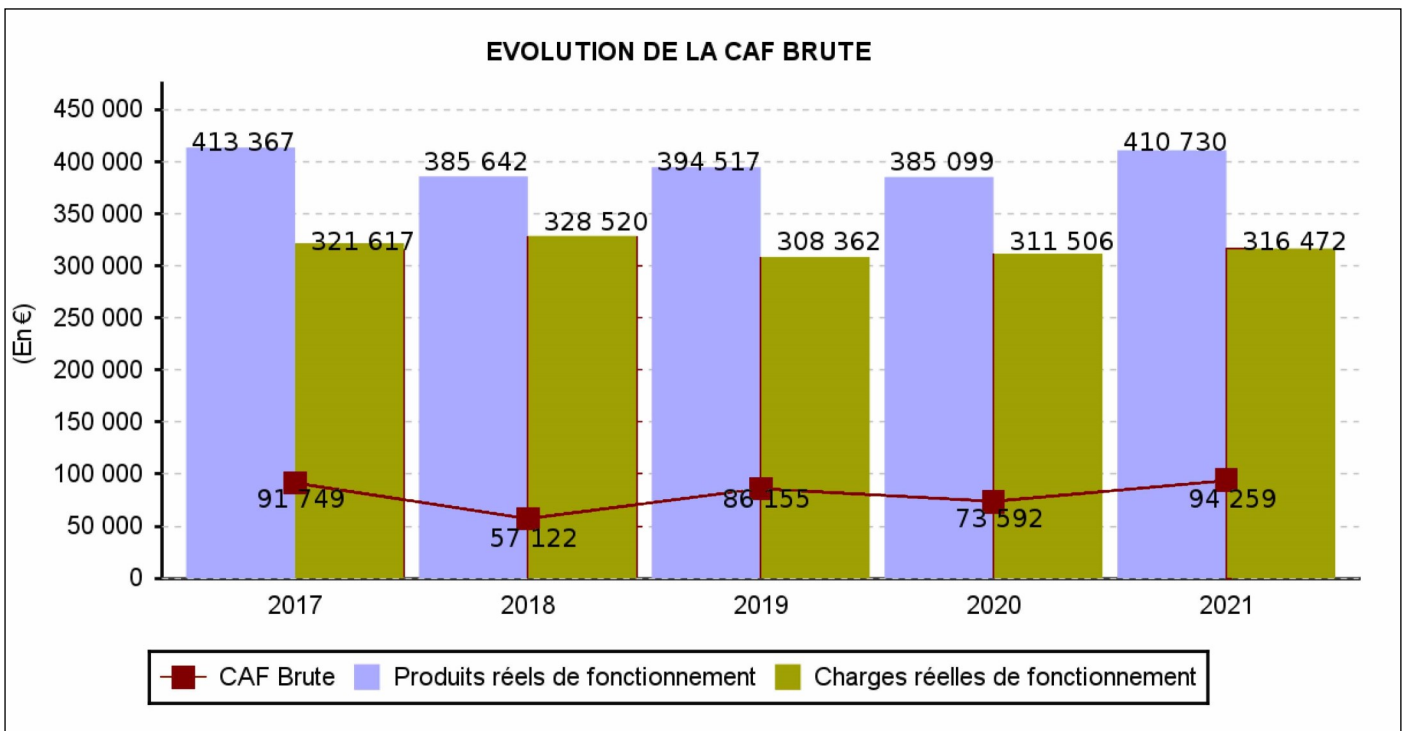
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



L'Association Culture et Loisirs d'Augignac continue ses différentes activités à la rentrée de septembre 2022.

Le groupe de marcheurs nordiques, toujours encadré par notre entraîneur FFA, se retrouvera tous les mercredis de 19h00 à 20h30 au stade d'Augignac ou en forêt. Nous le remercions par ailleurs très chaleureusement pour son investissement dans notre association.

Et le travail a payé cette année : en effet, une de nos adhérentes, Alexia Buisson a réalisé l'exploit de grimper sur le podium de la compétition « l'ultra marin de Bretagne » !

Nous avons également participé aux olympiades de Busserolles dans le cadre de la manifestation Terre de jeux 2024 et nous serons présents à celle de Piégut-Pluviers le 17 septembre 2022.

N'hésitez pas à venir essayer !

Des randonnées de type « bien-être », ouvertes à tout type de marcheur, se déroulent également dans l'année plutôt le week-end pour découvrir les chemins de notre secteur et des lieux de notre patrimoine local. Les informations sont publiées sur notre groupe Facebook pour connaître les dates des sorties.

Nous continuerons à participer au Téléthon lors de la fête d'automne avec le comité des fêtes en organisant deux types de marches ce jour-là : une randonnée classique et une marche nordique sportive pour répondre aux besoins de tous.

Nous avons également animé un Quizz avec Pierrot Peyrazat lors d'une manifestation organisée par le club des anciens ! Des liens intergénérationnels ont réellement été tissés .



Si vous avez besoin de renseignements :

merci de téléphoner à la présidente Cécile GRASSET AU 0670092444 ou laisser un message sur le groupe Facebook « ACLA ».



Remise des diplômes du BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique)

Tous les jeudis de l'année scolaire écoulée, le lycée de Nontron a proposé aux élèves volontaires une initiation aux métiers de l'aéronautique de 17 h 30 à 19 h.

20 élèves du lycée ont bénéficié de cette formation en collaboration avec l'ANASA (Association Nontronnaise et Augignacoise des sports aéronautiques). 15 ont réussi l'examen en mai et le 9 juillet avait lieu la remise des diplômes à l'aérodrome d'Augignac. Le parrain de cette promotion (à gauche sur la photo) est un jeune pilote de rafale qui lui aussi avait bénéficié en son temps des qualités d'instructeur d'Alain Villesuzanne (à droite). La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Cyrille Vallée, professeur d'EPS au lycée.

Il est à noter que cette formation était également ouverte aux adultes.

Prendre du plaisir dans l'effort

La saison 2021/2022 vient de s'écouler après deux saisons marquées par la crise sanitaire. Une reprise presque normale de nos activités s'est déroulée dans de bonnes conditions avec 45 participants. Les cours sont toujours assurés par Christine, animatrice diplômée fédérale (FFEP).

Deux cours sont proposés : **MARDI soir de 20 h 30 à 21 h 45 et JEUDI matin de 10 h à 11 h.** Pour les nouveaux participants 2 séances gratuites avant inscription sont offertes.

TARIF ANNUEL : 70 euros.

Des programmes d'activités pour tous : équilibre, souplesse, coordination, cardio, renforcement musculaire.



Ces activités sont classées sur 4 domaines : Développer le bien-être, la détente ; travailler la silhouette, développer sa condition physique, améliorer sa capacité cardio respiratoire.



L'Association de gymnastique Volontaire d'AUGIGNAC

REPRISE des cours : Jeudi 15 septembre et Mardi 20 septembre.

CONTACTS :

Présidente : Monique JULIEN au 06 65 24 15 74

Trésorière : Monique ALAFORT au 05 53 56 85 90

Animatrice : Christine BRUDIEUX au 05 53 56 83 56

Bonnes vacances, au plaisir de vous retrouver en septembre ou de vous accueillir.

L'association communale de chasse agréée d'Augignac (ACCA)

Cette association créée en 1971 s'étend sur 2046 ha, dont 250 en réserve de chasse et de faune sauvage. Son fonctionnement est inspiré par les lois et règlements concernant la chasse sur les ACCA et par la loi 1901 sur les associations pour son organisation.

Son financement est issu des cotisations des chasseurs, alors que les subventions fédérales concernent la protection des cultures et la création de culture à gibier.

L'association compte actuellement entre 30 et 35 adhérents. La chasse y est possible de deux façons :

- individuellement pour le petit gibier sédentaire ou de passage, le grand gibier
- en battue pour les grands cervidés, sangliers, chevreuils

Le renard, le sanglier, le brocard peuvent être tirés à partir du 1er juin à l'approche ou à l'affut.

Nous remercions les propriétaires pour l'apport de leurs terrains et le dérangement que peut occasionner la chasse.

La chasse est indispensable en milieu rural pour maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Combien d'accidents de la route y aurait-il en plus si le grand gibier n'était pas régulé !

René Mandon

Composition du bureau :

Mandon René : Président

DOUMAIN Sébastien : Vice-Président

Lacourarie Patrick : Trésorier

Benoit Stéphane : Trésorier adjoint

Marenda Vincent : Secrétaire

Favard Emmanuel : Secrétaire adjoint

État Civil 1^{er} semestre 2022

Naissances

Louane, Léa, Laurie MACQUART née le 23 avril 2022

Luna, April, Bénédicte MACQUART née le 23 avril 2022

Mariages

Delphine Aurélie DARME et Sébastien Pierre LEBON le 28 mai 2022

Décès

Georges DOUCET décédé le 27/01/2022 domicilié aux Chadauds

Marie MAZIERE née LEVEQUE décédée le 28/02/22 domiciliée rue du cimetière

DUBOIS Marie née LAFORGE décédée le 07/03/22 domiciliée à Puybégout

Geoffrey FEASEY décédé le 25/03/22 domicilié Chemin de Lacour

Didier Jean-Luc FREDON décédé le 14/06/22 domicilié rue des Chadauds

Suzanne COMBEAU née MOREAU le 27/06/22 Les Chadauds

Béatrice DUCONGE décédée le 04/07/22 domiciliée 16 rue des Ecoles

Ont été également inhumées à Augignac :

Odette VIGNERON Veuve BERNARD décédée le 23/02/22 domiciliée à Poperdou

Germaine NAUBRON née CHAULET décédée le 27/04/22 à Belvès

Mme *Guylaine VOUDON* décédée le 20/04/04 à Toulouse repose désormais au cimetière d'Augignac depuis le 17/02/22



Bon à savoir : Agenda

Comité des fêtes d'Augignac

Festivités Aoûtiennes
samedi 20, dimanche 21
et lundi 22 août

Fête foraine
TOUT LE WEEK-END

Manège pour enfants, Pousse-Pousse, Tir,
Pêche aux canards, Confiserie, Casse-boîtes

Buvette - Grillades
Restauration

FEU D'ARTIFICE

Pour tout renseignement : 06 72 88 10 98

Dimanche matin 28 août au foyer : présentation du projet Ville et Village fleuris (réunion publique)

Jeudi 1er septembre : rentrée scolaire et reprise des activités du Club du 3ème âge

Jeudi 15 septembre et mardi 20 septembre : reprise des activités de l'AGV

Samedi 17 septembre : Manifestation « Terre de jeux 2024 » organisée à Piégut par le conseil Départemental avec la participation de nos associations

Dimanche 27 novembre : Marché d'automne organisé par le Comité des Fêtes.

Samedi 3 ou 10 décembre : Repas des aînés (à confirmer)

Le Président Peiro était à Augignac ce 14 juin pour la signature des Contrats Communaux et Territoriaux.

